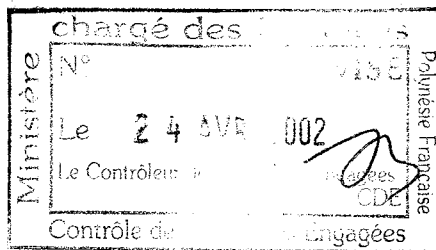


**PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

NOR : SES 0200749 CO



1er AVENANT N° 021547 du **20 AOUT 2002**

**A la convention n°003378 du 24 juillet 2000 sur les rapports entre
le Territoire et les Enseignements Privés Catholique et Protestant**

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

ENTRE : La Polynésie Française représentée par :

- Monsieur Gaston FLOSSE, Président du Gouvernement de la Polynésie Française, dûment habilité par le Conseil des Ministres,

d'une part,

ET : L'Enseignement Catholique représenté par :

- Monseigneur Hubert COPPENRATH, archevêque de Papeete, président du Conseil d'Administration de la Mission Catholique (CAMICA) et représentant le Conseil d'Administration de la Mission Catholique des Iles Marquises (CAMCIM),

- Monsieur Jean-Pierre POTELLE, président du Comité Interdiocésain de l'Enseignement Catholique de Polynésie Française (CODIEC),

L'Enseignement Protestant représenté par :

- Monsieur le Pasteur Jacques IHORAI, président du Conseil d'Administration des biens de l'Eglise Evangélique de Polynésie Française,

- Monsieur Daniel PONIA, président du Conseil d'Administration de l'Enseignement Protestant de Polynésie Française,

IL A ETE CONVENU COMME SUIT :

ARTICLE UNIQUE : A l'article 14 de la convention précitée, les annexes 4a et 4b remplacent les annexes 3a et 3b.

Ces annexes prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2002.

Fait à Papeete, le

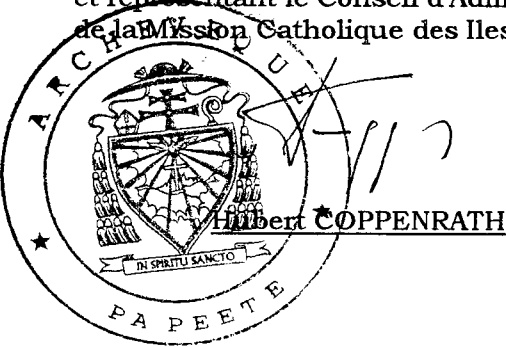
20 AOUT 2002

Le Président du Gouvernement
de la Polynésie Française,

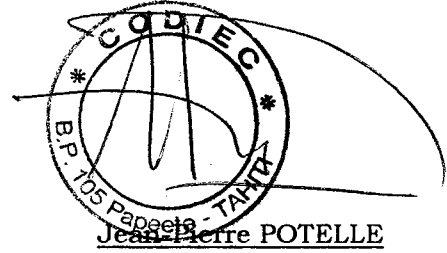
Gaston FLOSSE

- 2 -

L'Archevêque de Papeete,
président du Conseil d'Administration
de la Mission Catholique
et représentant le Conseil d'Administration
de la Mission Catholique des Iles Marquises,



Le président du Comité Interdiocésain
de l'Enseignement Catholique
de Polynésie Française,

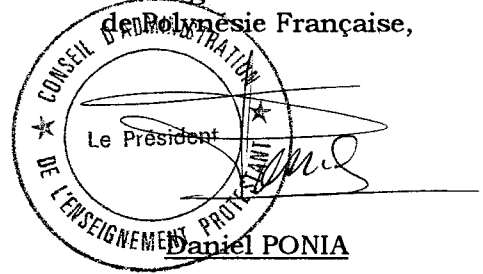


Le Président du Conseil
d'Administration
des biens de l'Eglise Evangélique
de Polynésie Française,

Le Président du Conseil d'Administration
des Biens de l'Eglise Evangélique de
Polynésie Française

Pasteur Jacques IHORAI
Jacques IHORAI

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Enseignement Protestant
de Polynésie Française,



VISÉ: CDE

CONVENTION SUR LES RAPPORTS
ENTRE LE TERRITOIRE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES
CATHOLIQUES ET PROTESTANT

Annexe 4a

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Catholique acceptées par le Territoire déterminant la contribution financière forfaitaire.

- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1^{er} degré.

- Personnels affectés aux services pédagogique, d'aide sociale et de psychologie.

- Personnels des internats et des foyers.

Total général : **209 100 000 francs**

VISÉ: CDE

CONVENTION SUR LES RAPPORTS
ENTRE LE TERRITOIRE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES
CATHOLIQUES ET PROTESTANT

Annexe 4b

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Protestant acceptées par le Territoire déterminant la contribution financière forfaitaire.

- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1^{er} degré.

- Personnels affectés aux services pédagogique, d'aide sociale et de psychologie.

- Personnels des internats et des foyers.

Total général : **49 972 000 francs**

PSÉ: CDE